

CONTACT

CONTACT N° 174 · décembre 2018 · Trimestriel



Bonne



année

 **Les gestes pour un Noël solidaire**

 **Litige « consommation » : que faire ?**

 **Des nouveautés pour l'entraide scolaire !**



CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES
1, rue Dallemagne 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 22 91 05 - Fax 04 74 52 95 71
CCP LYON 4103-71 D



Denise DUMONTET
Présidente
de La CSF de l'Ain

Le « Plan Pauvreté », un plan insuffisant !

La France compte entre 5 et 8,8 millions de pauvres, selon l'indicateur adopté. Entre 2006 et 2016, le nombre de personnes concernées a augmenté de 750 000 personnes selon les données 2016 (dernière année disponible) de l'Insee.

Autant dire que le virage social du gouvernement, annoncé dans l'été pour le mois de septembre en faveur des familles les plus vulnérables, était très attendu. Le défi est énorme.

Ce plan s'appuie sur quatre axes majeurs:

- L'accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA vers l'emploi avec notamment la création d'un revenu universel.
- La petite enfance, avec comme priorité l'accès facilité aux modes de garde des enfants de 0 à 3 ans pour les parents en situation de précarité en recherche d'emploi.
- La création d'un nouveau service public allant vers la simplification de notre système social
- Un accompagnement accru vers un logement pérenne des familles vivant dans la rue ou dans des bidonvilles.

Avec le « Plan pauvreté », beaucoup d'observateurs, d'analystes, et d'Institutions ont souligné le fait que le gouvernement prend la grande pauvreté à bras le corps. Il faut dire que 8 milliards d'euros (sur 4 ans) ont été mis sur la table. Ce financement est consacré en grande partie à l'augmentation de la prime d'activité : il s'agit clairement de favoriser ceux qui travaillent, en vue de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres. Aussi, 30 000 places de crèches vont être financés pour les collectivités, et les territoires « zéro chômeurs » vont être élargis. Mais la CSF de l'Ain a été une des rares associations du département, qui, au moment de la sortie du plan le 13 septembre, tempérait l'effervescence ambiante en posant une question simple : ce plan suffira-t-il à contrebalancer la casse sociale effective depuis plus d'un an ? Le mouvement actuel des « Gilets Jaunes » donne malheureusement du crédit à l'alerte qui avait été lancée par la CSF en septembre. Si certaines déclinaisons vont dans le bon sens, elles sont

fortement impactées par la politique d'austérité qui est à l'œuvre, et qui contribue à enfermer les plus fragiles dans la pauvreté. Citons la fin de l'indexation sur l'inflation du montant du RSA, des allocations familiales, des retraites, adoptée en août : cela veut dire que lorsque les prix vont augmenter, les prestations sociales et retraites ne suivront pas... avec à la clef une baisse du pouvoir d'achat pour les familles concernées. Il en est d'ailleurs de même pour les aides au logement, qui ne seront pas revalorisées !

Les grands oubliés de ce plan sont les personnes âgées et handicapées, pourtant fortement touchées par la précarité et l'isolement ainsi que le logement dans son ensemble, qui est la préoccupation majeure des familles.

Pour la CSF de l'Ain, la mise en œuvre de cette politique sur les territoires sera déterminant et devra s'appuyer sur les acteurs associatifs, mais en les finançant.

Nous sommes persuadés que la réussite de ce plan passe par un service public de qualité. La dématérialisation des démarches administratives creuse l'inégalité des traitements entre les citoyens, générant le non recours aux droits. Nous le constatons chaque jour.

Les restrictions budgétaires de ces dernières années et la suppression de nombreux emplois de la fonction publique, ainsi que les emplois aidés, confortent nos inquiétudes.

Lutter contre la pauvreté commence par un accès aux droits facilités.

La CSF quant à elle continuera à accompagner l'ensemble des familles dans leur vie quotidienne et défendre leurs droits. Pour cela, nous avons besoin du soutien des institutions et surtout de financements qui soient pérennes.

Nous continuerons également à alerter. En espérant, qu'un jour, nous soyons davantage écoutés ... pour l'avenir des familles.

Malgré ces temps troublés, nous vous souhaitons bien évidemment d'excellentes fêtes de fin d'années !



AIDE A DOMICILE

L'Association AFP fête une Centenaire



Madame Yvonne La PIETRA entourée de Marie et Julie Auxiliaires de Vie Sociale et Martine Responsable de secteur

Vendredi 30 novembre, l'association AFP recevait dans ses locaux Madame La PIETRA pour fêter un anniversaire particulier... 100 ans, en présence de sa fille, de membres du Conseil d'Administration, de la Direction et du Personnel de l'association.

Une occasion pour le Président de rappeler que l'association a mis en place les premières Aides à Domicile en 1958, il y a 60 ans. Madame La PIETRA bénéficie de ce service depuis 2001... soit 17 ans d'accompagnement.

Dans un entretien particulier, Madame La PIETRA s'est un peu plus confiée sur son long parcours, avec beaucoup de clairvoyance, se tenant bien informée par la lecture de son journal quotidien, des émissions et reportages télévisés, y compris certains feuillets qu'elle ne manquerait pas.

Voici quelques propos de cette rencontre :

« Mon père, mobilisé pour la guerre de 1914, en revint, mais il devait décéder peu après son retour des suites des gaz, laissant notre mère seule avec 11 enfants.

Les divers équipements domestiques ont apporté du confort dans la vie quotidienne. Je crois que ce que j'ai le plus apprécié c'est l'eau chaude au robinet et la salle de bains.

Oui, j'ai pris plusieurs fois l'avion pour me rendre chez mon fils dans le midi, on m'a aussi offert une croisière pour mes 100 ans...

Jeune, j'ai eu en garde un petit garçon de 5 ans à Paris... Mes enfants, par le biais d'internet, ont retrouvé ce monsieur qui m'a fait la surprise de venir fêter mon anniversaire en juin... quelles retrouvailles !!

Les Aides à Domicile viennent deux fois par jour, quand je ne suis pas chez ma fille ou mon fils. Leur aide m'est précieuse pour l'entretien de mon logement, la préparation des repas et tout un tas de choses. Mais par-dessus tout, j'apprécie d'avoir quelqu'un avec qui parler, sans oublier les sorties qu'elles me proposent comme le pique-nique de cet été.

L'actualité me pose question quand j'entends que certaines familles ou personnes n'ont pas de quoi se nourrir ou se loger. Je ne comprends pas qu'en 2018, il y ait autant d'inégalités dans notre société. »

LES GESTES POUR UN NOËL SOLIDAIRE

En 2018, près d'un tiers des Français sont confrontés à la pauvreté, selon le nouveau baromètre Ipsos-Secours populaire, avec toutes les souffrances que cela comporte : Noël rime avec surconsommation. Il faut offrir, dépenser, consommer, acheter, jeter. La période des fêtes n'arrange malheureusement pas la situation pour les plus démunis, qui, face à l'ivresse d'une société de consommation, voient le fossé des inégalités avec les plus riches comme un retour de bâton. A la CSF, nous œuvrons pour que les fêtes de fin d'année soient signe de partage, de moments en famille, et de solidarité. En effet, avec quelques gestes simples, chacun de nous peu changer les choses, à son échelle. Voici quelques idées simples :



1. Le calendrier Inversé :

Et si pour une fois, au lieu de vider le calendrier de chocolat pour patienter jusqu'au réveillon, on remplissait un panier pour les plus démunis ?

L'idée est simple : un panier qu'il faut remplir d'objets de première nécessité et/ou plus festifs ; par exemple, bonnet, écharpe, gel douche, brosse à dents, mais cela peut-être des chocolats ou des aliments un peu plus... festifs !

Le soir du réveillon, vous pourriez porter cela à un SDF de votre quartier ou à une personne démunie autour de vous.

2. Se préoccuper des personnes qui sont seules :

Alors que 5 millions de Français se sentent en situation de solitude (chiffre de 2016), la période des fêtes n'arrange rien.

C'est le moment idéal pour prendre des nouvelles de ses voisins ou connaissances les plus isolés, et pourquoi pas de les convier au repas du réveillon.

Ce geste simple, et qui ne nécessite pas de grande préparation saura pourtant redonner du baume au cœur des plus seuls.

3. Donner ses cadeaux :

Depuis quelques années, l'habitude est prise de vendre les cadeaux en double ou qui ne nous plaisent pas... Mais pourquoi pas, cette année, en donner une partie ? A coup sûr vous ferez plaisir aux plus démunis, et puis finalement, c'est aussi un peu ça l'esprit des fêtes de fin d'année... PARTAGER !

4. Faire le tri dans les jouets :

Faire le tri dans les jouets des enfants, présente 3 avantages :

- Tout d'abord cela permet de faire un peu de place avant le nouvel arrivage, ce qui est bien souvent utile.
- Ensuite, avec tous ces jouets et jeux (complets et en bon état) vous ferez plaisir à des enfants qui n'ont malheureusement pas la chance d'être gâtés.
- Et enfin en impliquant les enfants ou petits-enfants, vous leur permettez de comprendre l'importance du partage et des valeurs d'entraide.



COMMENT RÉGLER UN LITIGE «CONSUMMATION»

Vous avez un litige avec un fournisseur d'énergie, de télécom, un artisan, un magasin....

Vous avez pris contact avec eux par téléphone ou en direct mais rien n'y fait, vous ne trouvez pas d'accord... Que faire ?

PREMIÈRE DÉMARCHE :

Il vous faut envoyer un courrier (si possible en recommandé) dans lequel vous n'oubliez pas de donner votre numéro de client et/ ou contrat, ainsi que vos coordonnées.

Il sera important (même si vous l'avez déjà fait au téléphone) de réexpliquer la source du litige, puis vos attentes.

Attention ! Avant de se lancer dans une demande de compensation et/ou de réparation, il est important de bien lire les conditions générales de ventes et/ou contrat. En effet celui-ci vous donnera les termes de la vente et ses exclusions. Cependant si vous trouvez que les conditions de ventes sont litigieuses, ou rédigées de façon à être difficilement lisibles ou compréhensibles, alors n'hésitez pas à prendre contact avec la CSF de l'Ain.

DEUXIÈME DÉMARCHE :

Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante, prenez contact avec la CSF de l'Ain afin que nos conseillers puissent vous aider dans la suite de vos démarches. Si nous ne pouvons pas vous conseiller par téléphone, alors nous vous proposerons un rendez-vous.

Dans le cas d'un traitement de litige, il est important de ne pas rester seul face aux démarches surtout si celles-ci vous paraissent compliquées. Des personnes sont là pour vous aider et vous faire partager leurs expériences dans le traitement des conflits de consommations.

La CSF en action

Parce que la CSF rend des comptes à ses adhérents, nous avons décidé de vous faire part chaque trimestre d'une situation qu'elle a rencontrée, ... et résolue.

En ce jour de juin, Madame F. rentre dans nos locaux car son père, âgé de 94 ans a été victime d'une vente forcée.

En effet ce Monsieur, âgé et qui n'est pas habitué aux méthodes « agressives » de la vente de porte à porte, se retrouve à signer un bon de commande pour 3 cartons de 6 bouteilles de vin, pour la somme de... 298 €.

Madame F., a fait valoir son droit de rétractation dans les délais légaux, par le biais d'un courrier. Malheureusement, celui-ci revient car l'adresse fournie par le vendeur est... inexacte. Sur nos conseils, elle réécrit un courrier en joignant la première demande.

Immédiatement, nous prenons contact avec le vendeur, qui nous indique qu'un remboursement de l'intégrité de la somme sera effectué le 2 juillet. Le 10 Juillet, nous n'avons toujours aucune nouvelle : le vendeur est injoignable. Nous arrivons enfin, le 27 juillet, à contacter le vendeur, qui finit par nous donner les garanties d'un remboursement en bonne et due forme.

Le 30 Juillet, Mme F. obtient l'intégralité du remboursement (298 €). Grâce à la CSF, elle obtient également, à titre de dédommagement, le droit pour son père de conserver le vin.

Nous avons également demandé que le nom et les coordonnées de la famille de Madame C soient retirés des listes commerciales de ce vendeur.

> > > **Dossier Clos en 2 mois.**

C
OU
F



ÉDUCATION

NOUVEAU À L'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LA CSF : Les ateliers de Brou !

Dans le cadre de l'entraide scolaire, un partenariat a été mis en place avec le Musée du Monastère Royal de Brou.

Ainsi, cinq ateliers seront proposés au cours des séances, tout au long de l'année.

Il s'agit de permettre aux enfants et aux familles d'accéder au patrimoine de leur région, auquel ils n'auraient pas forcément eu accès. Ainsi, le Monastère de Brou n'aura plus de secret pour eux !

Autour de cet accompagnement pédagogique, qui abordera des thèmes comme l'archéologie, l'histoire, les mathématiques,... auront lieu des séances pratiques, avec par exemple une reconstitution de fouilles archéologiques pour les enfants. De bons moments en perspective, où chacun pourra se retrouver, l'échange et l'expression de tous seront à l'honneur.



Comme d'habitude à la CSF, avant et après chaque séance, un travail préparatoire est proposé par les animateurs. Il s'agit de construire un lien entre ces séances, et de renforcer une cohésion de groupe, essentielle à l'accompagnement scolaire.

Lorsque les enfants s'initient à la calligraphie, aux fouilles archéologiques, ou à l'art du vitrail, ils mettent en œuvre des compétences qu'ils développeront en mathématiques ou en français. Ainsi, ces ateliers permettront aux enfants de prendre conscience de leurs capacités : dans un cadre qui sort un petit peu de l'habitude scolaire, on se rend compte qu'on y arrive ! Tout l'intérêt sera alors de transposer ces savoir-faire, cette confiance, afin que chacun puisse les réutiliser par la suite dans le cadre scolaire.

Quand ont lieu ces séances spécifiques ?

Exclusivement réservés aux enfants inscrits à l'entraide scolaire de la CSF, les ateliers au Musée du Monastère Royal de Brou se déroulent avant chaque période de vacances. Lors du dernier atelier, la majorité des enfants était présents, accompagnée de quelques parents.

L'entraide scolaire de la CSF : Focus

L'entraide scolaire à la CSF est une action cofinancée par la CAF et la mairie de Bourg en Bresse. Parce que tous les enfants ont le droit d'acquérir les savoirs de base qui leur permettront de grandir et de s'épanouir, la CSF se consacre aux enfants, du CE1 à la 3^{ème}. Pour les primaires du CE1 au CM2, les enfants viennent une heure par semaine. Ils travaillent toutes les matières en se réappropriant les bases et participent à des activités d'apprentissage ludiques.

Les collégiens de la 6^e à la 3^e sont répartis par niveau et par matière. Les séances sont adaptées à leur niveau, à leur profil, par les animatrices. L'action repose sur les bases, apporte de la méthodologie, travaille sur la confiance en soi...

Nous sommes toujours ouverts à des candidatures pour des animateurs/trices : des étudiantes de BAC+1 ou BAC+2, que ce soit pour cette année ou la suivante.

ÉTUDIANTS



**Vous cherchez quelques heures
de travail rémunérées ?**

**La CSF de Bourg vous propose d'encadrer des
enfants pour 2, 3 ou 4 heures par semaine.**

**Renseignements :
☎ 04 74 22 91 05**

LA CSF DANS L'AIN... ET DANS LE MONDE

LES DÉCHETS PLASTIQUES ÇA N'A RIEN DE FANTASTIQUE !

Initiée il y a seulement une soixantaine d'années, la production de masse des matières plastiques s'est accélérée, au point où la gestion actuelle de ces déchets devient un des maux principaux pour la santé de notre chère planète !



Les déchets plastiques en quelques chiffres : (source : Sciences Advances)

- 8,3 milliards de tonnes : C'est la masse de plastique produite entre 1950 et 2015.
- 322 millions de tonnes : C'est la masse produite seulement en 2015.
- 79 % : C'est le pourcentage de plastique qui est déjà passé à l'état de déchets et qui s'accumule dans les décharges ou en pleine nature. L'Europe rejette chaque année entre 150 000 et 500 000 tonnes de déchets plastiques rien que dans les océans.
- 1 million de bouteilles plastiques sont vendues chaque minute à travers le monde.
- 99 % : C'est la proportion d'oiseaux marins qui auront ingéré du plastique en 2050.

Le Plastique dans notre quotidien :

Les cotons-tiges :

Etrangement, les utilisateurs les jettent beaucoup dans les toilettes : de ce fait, c'est l'un des déchets que nous retrouvons le plus dans les océans. Ainsi les oiseaux et les mammifères qui les ingèrent se blessent mortellement. Nous avons pourtant des alternatives à peine plus onéreuses (coton tige en bambou, en carton... ou alors de petits objets comme l'oriculi qui eux sont quasi inusables) mais surtout méconnus.

Les pailles :

En France, on jette 8.8 millions de pailles quotidiennement. C'est le 5^e déchet le plus ramassé en bord de mer.

D'autres solutions existent : pailles en carton, en amidon de maïs ou encore des réutilisables en bambou.

Les bouteilles en plastique :

Même si nous trions correctement, le recyclage ne peut pas se faire à l'infini ni même en totalité, car lors du traitement, environ 40 % de la matière se perd au cours du processus.

La meilleure alternative aux bouteilles en plastique reste de boire de l'eau du robinet. Pour chasser l'éventuel goût chloré, il faut simplement laisser reposer l'eau 1 heure dans une bouteille en verre au frigo.

Les sacs plastiques :

Même si leur utilisation en France a diminué depuis 2015 suite aux mesures d'interdictions, ils restent néanmoins fréquemment utilisés, et comme bien d'autres déchets plastiques, ils finissent dans les océans. Non seulement ils tuent par étouffement les animaux marins, mais ils se dégradent en formant des micro particules de plastique qui sont ingérées par les poissons...et donc se retrouvent à un moment ou à un autre dans le corps humain...



Le déchet Plastique n'est pas une fatalité. Nous pouvons, par de petits changements, contribuer à l'amélioration de notre environnement, proche et lointain, mais également de notre santé et de celle de nos enfants... qui seront les plus impactés par nos choix.

CONTACT N°174

Le bulletin de la CSF de l'Ain

Rédaction

Denise Dumontet, Jo Marguin,
Monique Delavaloire, Michelle Martin,
Charlotte Leflamand,
Jérémy Imbert

Permanences

du lundi au jeudi
9h/12h - 14h/17h
et le vendredi 9h/12h

Tél : 04 74 22 91 05
1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

Mail : udcsf01@la-csf.org

Web : <http://lacsfo1.org/>

Facebook : Csf Ain

Twitter : @Csf_Ain

Directrice de la publication

Denise DUMONTET

Commission paritaire

0123 G 84587

Trimestriel - Dépôt légal

4^e trimestre 2018

Union Départementale de la CSF de l'Ain

Siège social - 1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse
Présidente : Denise Dumontet
Vice-Présidente : Nicole Chatot
Trésorière : Lisette Gangloff,
Secrétaire : Monique Grefferat
Chargé de Projets : Jérémy Imbert

Tél : 04 74 22 91 05

SIRET : 779 311 471 00063

La CSF de l'Ain

Maquette

Jérémy Imbert

Réalisation, Impression

Imprimerie du Centre,
Zone Cénord,
2 rue J. Cugnot - 01000 Bourg en Bresse

Tarif de publication

Bulletin d'abonnement à « CONTACT »

Le numéro 1,00 €
Abonnement annuel : 3,50 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Bulletin et règlement à adresser :
CSF 1 rue Dallemagne
01000 Bourg en Bresse

BRÈVES

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS HLM

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'ensemble des résultats des élections des représentants des locataires du parc HLM de l'Ain ne sont pas encore tombés. Toutefois les premiers résultats sont positifs, puisque la mobilisation de l'ensemble du réseau de La CSF a permis de nommer des représentants auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux.

Voici les résultats des élections de locataires dans l'Ain, en attendant le dépouillement du bailleur Dynacité:

Bailleur	Score de La CSF	Elus
	21,88 %	Mme MAITREPIERRE Locataire à Bourg
	33,94 %	M. PERRAT Locataire à Bourg
	24,94 %	Mme GREFFERAT Locataire à Bourg



RESTAURANT BON ACCUEIL

Le restaurant, ouvert le midi du lundi au vendredi (et le samedi sur réservation) vous accueille au meilleur prix dans un cadre convivial. Pour les groupes qui souhaitent se réunir et partager leur repas, une salle peut être mise à disposition sur demande.



Restaurant Bon Accueil
Service en salle
et portage de repas à domicile

13 rue Gabriel Vicaire
A BOURG EN BRESSE

04 74 22 28 81

Le Bon Accueil assure également la fabrication et le portage de repas au domicile des personnes âgées de Bourg et des communes limitrophes dans le cadre de conventions signées avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).